

Délibération 2022 / 12-12

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Était excusé : Mr Cédric LECOMTE.

Était absent : Mr Jean-Jacques BORD.

Secrétaire de séance : Mr Anthony BUYS.

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°6

Virement de crédit / section de fonctionnement et d'investissement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget principal,

- **Considérant** l'insuffisance de crédits, il convient de procéder à un virement de crédit sur le budget principal, en section de fonctionnement et d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget principal 2022 en section de fonctionnement et d'investissement :

FONCTIONNEMENT

D : 022 Dépenses imprévues	- 10 000.00 €
D : 60613 Chauffage urbain	+ 10 000.00 €

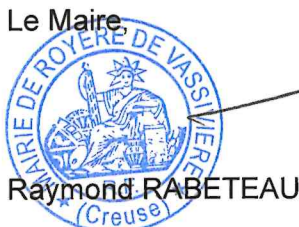
INVESTISSEMENT

D : 2313 Constructions	- 100.00 €
D : 276341 Communes membres du GFP	+ 100.00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire


Raymond RABETEAU